



ZONE DE DISTRIBUTION : R. D'AYTRE-PERIGNY-ST-ROGATIEN

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides (R471811 : métabolite du pesticide Chlorothalonil) supérieures à la limite de qualité (0,1 microgramme/L), mais inférieures aux valeurs sanitaires définies pour limiter les usages. Ces dépassements ne présentent pas à eux seuls de risque pour la santé, en l'état actuel des connaissances scientifiques. Les exploitants du réseau ont été avertis et un suivi renforcé est mis en place pour suivre l'évolution de la situation. Les investigations se poursuivent pour définir les mesures correctives à mettre en œuvre de façon pérenne. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : COULONGE SUR CHARENTE, COULONGE-F1, LIBERNEUIL-F3, PLANTIS DU PERE-F4, SORINS-F2. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (AYTRE, PERIGNY, SAINT-ROGATIEN), soit 18190 personnes. Le responsable des installations est : « C.D.A. DE LA ROCHELLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.D.A. DE LA ROCHELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **40**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **49**
Valeur moyenne : **27 mg/L**
Valeur maxi : **33,3 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **26**
Conformité : **69 %**
Nombre de substances recherchées : **225**
Valeur maxi : **0,4 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,133 mg/L**
Valeur maxi : **0,19 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **16**
Valeur moyenne : **30,3 °f**
Valeur maxi : **35 °f**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/03/2024

UDI 017000219

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble de la zone concernée.